

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3557 - Jeudi 16 Janvier 2020 - Prix : 200 Fc

POLITIQUE

Fin du mariage Crc-Orange ?



POLITIQUE

**Les députés « exigent »
la libération de leur collègue
arrêté à Anjouan**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com



Pharmacie de garde
Pharmacie Espérance Kaltex

**Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 Janvier 2020**

Lever du soleil:
05h 54mn

Coucher du soleil:
18h 39mn

Fadjr : 04h 41mn
Dhouhr : 12h 20mn
Ansr : 15h 54mn
Maghrib: 18h 42mn
Incha: 19h 56mn



LÉGISLATIVES

Saïd Athoumani : "Hambou ne voit pas les fruits de ses députés. Il est temps de changer"

Dans un entretien accordé à La Gazette des Comores, le candidat indépendant de la région de Hambou, Saïd Athoumani a annoncé ses ambitions et ses objectifs une fois élu député. Ce dernier reste convaincu que la région de Hambou ne voit jamais les fruits de ses députés successifs.

Préserver la paix et la cohésion sociale, améliorer le secteur de la pêche, donner la place aux jeunes cadres dans l'administration et renforcer l'éducation dans sa région, telles sont les priorités du candidat une fois à l'Assemblée. « Je suis conscient que ma région a vécu des conflits inter-villageois. Heureusement que nos jeunes cadres ont joué leur rôle pour apaiser la situation. Cela dit, une fois élu, je veux apporter mon

soutien afin de cimenter la paix et la cohésion sociale. Car sans cela, nous ne pouvons pas développer notre pays, l'île et la région », s'engage-t-il.

L'ancien coordinateur chargé des mairies reste conscient de l'importance du rôle dévolu à un député. « Le député doit faire tout pour préserver la paix et renforcer la cohésion sociale dans sa région pour le bien du pays. Ce qui est d'ailleurs dans mes ambitions une fois élu ». Le candidat se dit mieux placé pour savoir les difficultés que rencontrent les pêcheurs. Il n'a pas tort car il est natif de Bangoi, village où la pêche demeure le principal moteur économique.

Il compte faire en sorte que les pêcheurs puissent se sentir en sécurité dans leur travail. « Je compte sur eux dans ces élections. Une fois



Saïd Athoumani candidat indépendant de Hambou.

élu député, je ferai en sorte de proposer une loi pour le développement de la pêche par des moyens financiers, mesures de sécurité et des matériels de pêche », avance-t-il, avant d'ajouter que « nous

savons tous que les pêcheurs travaillent dans des dures conditions pour nourrir leurs familles. J'avoue qu'ils méritent mieux que ça ».

Sur la lutte contre la montée de la délinquance qui n'épargne aucu-

ne région, Saïd Athoumani opte pour le renforcement des écoles coraniques qu'il compte accompagner avec des moyens adéquats.

Ayant eu à occuper le poste de coordinateur chargé des mairies, Saïd Athoumani pense maîtriser l'administration et promet de faire le maximum pour la jeunesse. « Ma région est petite en superficie, mais elle est plus grande en termes d'intellectuels. Nous avons des jeunes qui ont un bagage intellectuel. Il faut leur donner leur chance dans l'administration », souligne-t-il, convaincu que c'est la jeunesse qui facilitera la vision du chef de l'État de faire des Comores un pays émergent.

Nassuf Ben Amad

SOCIÉTÉ

125 cas d'agression sexuelle sur mineur à Ngazidja en 2019

Le service d'écoute dans son rapport annuel de 2019 a enregistré 135 cas de violences sexuelles dont 125 sur des mineurs rien qu'à Ngazidja. Une situation alarmante qui doit attirer l'attention de tout le monde.

La violence sexuelle faite aux enfants devient de plus en plus fréquente. Rien qu'en 2019, le service d'écoute de Ngazidja a enregistré 190 cas de violences de différentes formes : sexuelles, culturelles, économiques, physiques, psychologiques.

Ce qui est le plus alarmant ce sont les 135 cas de violence sexuelle pour cette année 2019. De ce chiffre ressortent 125 cas qui concernent des mineurs abusés sexuellement. Les 10 autres cas sont des femmes adultes dont des handicapées.

Ce fléau est en pleine expansion mais plusieurs affaires finissent par être tuées dans l'œuf souvent par arrangement. « Ce qui est vraiment touchant sur cette question, est la violence sexuelle faite aux enfants de moins de 5 ans » déplore Mradabi Mziarani, responsable du

service d'écoute à Ngazidja.

Au niveau de la justice, les dossiers trainent et beaucoup de victimes sont celles qui se voient déboutées. Coté service d'écoute, ce ne sont pas les idées qui manquent pour faire améliorer les choses. « Je suggérerais pour accélérer les dossiers judiciaires de violence, qu'on délègue un substitut spécialement pour le cas de viol ».

« Les cas ne cessent de croître de jour au jour. Et on constate que rien n'est fait pour faire reculer ce fléau », poursuit notre interlocuteur, avant d'ajouter que « les violeurs

d'enfants sont parfois protégés par le système. A défaut, ils font deux jours en prison et on les fait libérer. Des décisions qui ne facilitent pas la réduction des actes de viol ». Pas qu'elles ne facilitent, elles pénalisent les victimes.

Il faut reconnaître qu'en dehors du système judiciaire qui n'est pas trop favorable à la protection de l'enfant, les parents portent une lourde responsabilité. Ils sont nombreux à préférer se muer dans le silence en cas de viol sur leur enfant, malgré les actions de sensibilisation qui ont été menées par le

service d'écoute et financées notamment par l'Union Européenne et l'Unicef en 2016 et 2018.

L'année dernière, une famille avait menacé de s'en prendre à la personne qui a porté devant les autorités compétentes l'affaire d'une petite fille violée et qui n'a pas été envoyée à l'hôpital puisque la grand-mère ne voulait pas « souiller » son image. La victime qui présentait des lésions a pu heureusement être sauvée, au final.

Andjouza Abouheir

Le grand Mufti recommande une prière à la mémoire de feu Sultan Qabus



Suite au décès du Sultan Qabus Bin Saïd, souverain du Sultanat d'Oman, survenu la semaine dernière, le Grand Mufti appelle tous les Comoriens à faire une prière ce vendredi à sa mémoire. « Cette prière funéraire sera accomplie sur l'ensemble du territoire, après la prière du vendredi 17 janvier (Jumu'ah), pour implorer Allah de lui accorder le pardon, la grâce et la miséricorde », a déclaré Saïd Tohir Saïd Maoulana sur les ondes de la radio et télévision nationale.

Si la France a dépêché l'ancien président Sarkozy pour présenter ses condoléances, au nom du président Macron, l'Union des Comores, pour sa part, a envoyé Saïd Ali Chayhane, Ministre des finances et du budget pour représen-

ter le président Azali. La relation entre Oman et les Comores datent de plusieurs années. « Relations historiques très anciennes », rappelle Dr Hamidou Karihila, ancien ambassadeur des Comores à Ryad qui a écrit deux livres sur ce pays du Golfe et sa relation avec les Comores.

L'auteur du livre sur l'histoire Omano-comorienne ajoute que ce sultanat est un des premiers pays à aider financièrement les Comores juste après la déclaration d'indépendance en 1975. Certains parlent même de relations qui remontent bien avant. En décembre 2013, le président de la République Ikililou Dhoinine avait effectué une visite officielle de 4 jours à Mascate (capitale du Sultanat d'Oman) sur invitation du Sultan Qabus. Il a visité ce pays en compagnie de son épouse, du président de la Cour constitution-

nelle et des membres de son gouvernement.

En décembre 2016, la 5ème conférence sur les relations Oman-Comores s'est tenue à Moroni. En 2013, une délégation du Sultanat conduite par le professeur-chercheur à l'Université Nizewa, docteur Mohamed Nassur Al-Mahrouki, a séjourné à Anjouan. Cette tournée entre dans le cadre de la semaine culturelle comoro-omanaise. Chaleureusement accueillie, la délégation était composée des responsables du ministère des affaires islamiques, celui de la justice ainsi que du ministère de l'information. Ce pays ami a financé des projets d'infrastructure, notamment la réhabilitation du ministère des affaires étrangères et la route Moroni-Ikoni.

Ibnou M. Abdou

POLITIQUE

Fin du mariage Crc-Orange ?

« Kiki affronte Azali ». La CRC du président de la république et le parti Orange du ministre de l'intérieur paraissent ne pas être en bons termes.

S'il est encore tôt de crier que le torchon brûle, une chose est sûre : le feu couve sous la cendre. Et ça sent le soufre. Dans un meeting qui a eu lieu dimanche passé à Bahani dans l'Itsandra Sud en faveur du candidat de la 19e circonscription Soilihi Abdou alias

Matassa, le ministre de la justice Mohamed Houssein a laissé transparaître des signes d'un possible mais pas surprenant divorce du tandem Azali-Kiki, ou dans un sens plus large Crc-Orange.

A un moment où et les candidats investis ou non par des partis s'affichent de l'alliance pour la majorité présidentielle (AMP) pour sans doute espérer rameuter les électeurs, le ministre de la justice a mis un coup de frein à ces prétentions. Devant les électeurs ce jour-là à

Bahani, il a déclaré haut et fort qu'« il n'y a pas de candidat de la Mouvança ».

Cette déclaration qui va certainement provoquer un coup de sang chez plusieurs candidats ne semble pas avoir été le message principal du ministre de la justice. En effet, un peu plus loin il mettra en garde les partisans de la Crc à « ne pas se laisser berner » par exemple à Hambou où, retenez bien, « la CRC s'appose à l'Orange. C'est-à-dire, Kiki affronte Azali ».

Sous les acclamations du public, M. Houssein poursuit qu'« il n'y a nulle raison de s'accommoder à une branche pendant qu'on peut tenir le tronc de l'arbre en l'occurrence Azali Assoumani ». « La branche, elle, peut se casser alors que le tronc, lui, reste debout ». Une allusion à l'alliance entre les deux partis Crc et Orange.

« Ne soyons pas dupes. Combien d'amis qu'on croyait inséparables et qui ont fini par se déchirer ? » Pour se montrer clair, il n'a

pas bronché à prendre en exemple le cas d'Abdou Soeufu et Azali Assoumani, des anciens complices aujourd'hui à couteaux tirés. Un exemple d'une longue série dont la classe politique détient le secret. Doit-on donc s'attendre à une rupture entre Azali et Kiki ? Le temps nous le dira. Wait and see.

A.O Yazid

POLITIQUE

Les députés « exigent » la libération de leur collègue arrêté à Anjouan

Arrêté à Anjouan depuis mardi dernier, le député Abdallah Ben Omar peut compter sur le soutien de ses collègues de l'opposition, qui « exigent » sa libération « immédiate et sans condition ». Il n'est pas le premier élu de la nation à faire l'objet d'une arrestation.

Le député de la circonscription de Ouani à Anjouan se trouve entre les mains des forces de l'ordre. Il est arrêté à son domicile à en croire ses collègues de l'opposition qui s'appuient sur des images disponibles sur la toile mon-

trant des véhicules stationnés des forces publiques qui « sont venues l'enlever ».

« Cet acte démontre pour la nième fois le manque de considération des forces de l'ordre et leurs supérieurs hiérarchique vis-à-vis des députés de la république pourtant protégés par la Constitution », déplorent ses collègues de l'opposition dans ce communiqué publié le 14 janvier, au lendemain de l'arrestation.

Les signataires du document « dénoncent avec fermeté cet acharnement contre un élu de la République à cause de ses pensées et son posi-

tionnement politique ». Si les motifs officiels de cette interpellation ne sont pas encore communiqués, les députés de l'opposition croient savoir que c'est dû à son appartenance au mouvement Ndzouani En Marche qui se revendique de l'opposition et qui défend bec et ongles la Tournante d'Anjouan en 2021 conformément à l'ancienne Constitution de 2001.

Ses collègues « exigent » sa « libération immédiate et sans condition ». Ils demandent à Ben Omar « d'observer un silence et de ne plus répondre à des provocations d'enquêteurs qui agissent en dehors de la

loi ». Il faut dire que les mauvaises pratiques ont la peau dure puisqu'Abdallah Ben Omar est loin d'être le premier député à faire l'objet d'une arrestation. En octobre 2018, trois députés opposés au gouvernement ont perdu leur immunité parlementaire. Deux d'entre eux, Ali Mhadji et Tocha Djohar sont suspectés d'avoir organisé l'agression violente d'un gendarme le 30 juillet 2018, jour du référendum constitutionnel.

Au mois de mai de la même année, les députés de Moroni Sud Mohamed Msaidi et son collègue de Hambou Ali Mhadji sont arrêtés

à la place de l'indépendance par la police au cours d'un rassemblement interdit. Après leur libération ils ont rapporté à la presse avoir subi des « tortures physiques » dans une « cellule lugubre » du ministère de l'intérieur où ils étaient gardés. Un mois auparavant, Ali Mhadji et Tocha Djohar sont arrêtés alors qu'ils venaient d'une réunion de l'opposition qui se tenait à Mbeni, au nord-est de Ngazidja. Ils sont accusés d'outrage à agent de la force publique et embarqués.

TM

SANTÉ PUBLIQUE

La sécurité des patients au cœur des préoccupations

Le Réseau national d'experts sur la sécurité des patients a organisé sa première rencontre hier mercredi à Moroni. Il devrait permettre d'améliorer la qualité de la santé au niveau du pays.

La ministre de la santé de l'Union des Comores, Loub Yakouti Attoumane, l'avait annoncé dans son discours prononcé le 17 septembre dernier à l'occasion de la célébration de la première Journée mondiale de la Sécurité des patients. C'est maintenant chose faite ! Le Réseau national d'experts sur la sécurité des patients a organisé sa première rencontre dans la salle de conférence du Bureau de l'OMS. La création de cette structure est une réponse des recommandations issues de la dernière assemblée mondiale de la santé.

Les membres du Réseau ont insisté sur l'importance de la formation continue des ressources humaines de la Santé. Ils ont aussi souligné la nécessité de procéder à des recrutements dès 2020. « La sécurité des patients est au cœur des actions prioritaires de l'OMS, de la Couverture sanitaire universelle et

du pays. Elle contribuera à asseoir la confiance des patients envers les structures et services », a déclaré le secrétaire général du ministère de la santé, Jean Youssouf.

Il se dit conscient que le président de la République « attend beaucoup des autorités sanitaires

pour garantir une santé de qualité et accessible à toute la population ». Il cite la construction en cours de l'hôpital El-Maarouf, l'assurance maladie généralisée, la couverture sanitaire universelle avec les soins de santé primaires (...) comme des projets phares pour le gouverne-

ment.

Membre du réseau national de la sécurité des patients, Dr Ben Imani Issa insiste sur le fait que « la sécurité des patients est le plus fondamental des droits du patient. Elle apporte des avantages significatifs (aux patients) ». Il reconnaît dans la

foulée que si les comoriens n'ont pas cette confiance au personnel de santé, ils choisiront de partir se soigner à l'étranger. Ce qui est le cas, présentement.

Le représentant par intérim de l'OMS, Dr Diarra Abdoulaye, a salué l'engagement du ministère de la santé dans le processus de la sécurité des patients. Il a réitéré la disponibilité de l'OMS et du bureau régional à accompagner les Comores dans leurs chantiers de la santé. « Il y a beaucoup de ressources mobilisées pour le secteur de la santé et de nombreuses structures existent déjà. J'invite tous mes collaborateurs à s'investir pour être redevables vis-à-vis de la population comorienne », exhorte-t-il.

L'OMS et le ministère de la santé comptent organiser un grand atelier national au début de l'année 2020 pour mieux présenter les activités et missions du réseau national. Il s'agira d'un événement qui réunira le gouvernement et les partenaires de la santé de l'Union des Comores.

Andjouza Abouheir



Reunion au bureau OMS sur la sécurité des patients.

LIBRE OPINION

Le boycott électoral : un concept et une spécificité de notre continent ? (2ème partie)

Dans les pays occidentaux l'on voit mal un parti politique prôner le boycott d'une élection. Et pour cause : en effet, dans ces pays qui nous ont légués entre autres, le suffrage universel en héritage, le processus électoral est conduit de bout en bout comme sur des roulettes dans l'équité, la sérénité et la quiétude. La campagne électorale y est certes toujours passionnée, mais sans outrance ni excès. Les élections sont libres et transparentes donc démocratiques et crédibles. Les cas de contestation sont rarissimes et le mémorable feuillet électoral Al Gore-Bush aux USA a été perçu sur place comme un épiphénomène somme toute fugace. J'ajoute que la justice qui se porte bien dans ces pays statue en toute équité et en toute indépendance sur les recours éventuels. Ces quelques faits juste pour montrer que dans les pays occidentaux, une consigne de boycott électoral n'aurait aucun sens, ni aucune raison d'être prônée. Est-ce donc à dire que le boycott électoral est un concept et une spécificité du continent ? En tout cas le boycott d'une élection traduit toujours l'existence d'un problème de gouvernance politique plus au moins grave dans le pays concerné.

En fait, dans bon nombre de pays africains, les citoyens en grande partie affirment être dubitatifs

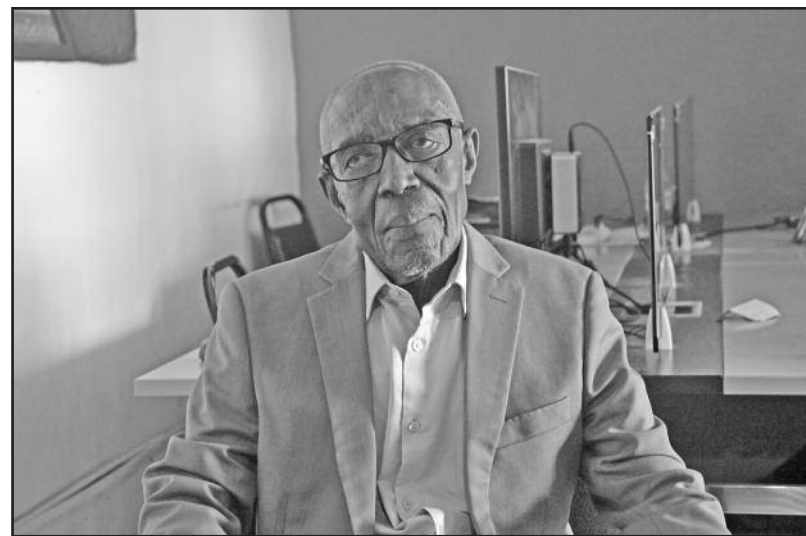
sur la capacité et surtout sur la volonté de leurs dirigeants à organiser des élections libres et transparentes. Plus grave, ils suspectent ces derniers de phobie viscérale de l'alternance politique, et leur prêtent souvent des ambitions de pouvoir à vie. Tout comme les monarchies absolues ! A cette fin, aux dires de ces citoyens impertinents et antipatriotes, ces mêmes dirigeants usent toujours d'une méthode redoutable, infaillible et imparable ; à savoir, transformer les élections en une mascarade lamentable. Le succès de cette entreprise criminelle et répréhensible est toujours assuré par la mise en coupe réglée de l'ensemble de l'appareil de l'Etat. Dans ce système de gouvernance électorale en effet, tous les responsables des différentes institutions sont mis à contribution : l'organe indépendant en charge du processus électoral, qui n'a alors d'indépendance que de nom, la justice, le trésor public, la police et l'armée, la Fop ainsi que le tribunal électoral (cour constitutionnelle ou cour suprême).

Ces grands commis de l'Etat s'acquittent souvent de leurs tâches ingrates sans rechigner et de bonne grâce. Il arrive parfois même à certains d'entre eux de faire preuve d'un excès de zèle dans l'accomplissement de leurs responsabilités électorales douteuses : la reconnaissance du ventre, n'est-ce pas ? Ce

dispositif électoral impressionnant est ainsi mis en place pour assurer une éclatante victoire au père de la nation, dès le premier tour de scrutin naturellement, avec un score de caudillo. L'opposition est alors partagée entre colère noire et protestations indignées. Très remontés contre le pouvoir, ses dirigeants dénoncent vigoureusement l'instrumentalisation scandaleuse de l'appareil de l'Etat. Au passage, ils qualifient les élections de farce lamentable et pitoyable.

A dire vrai, face à cette situation, l'opposition souvent divisée se trouve désemparée et confrontée à un terrible dilemme : Soit prendre part aux élections avec la certitude d'essuyer une lourde et cuisante défaite annoncée, mais pour témoigner, soit alors prôner le boycott du scrutin. Ah ! Nous y voilà donc, le boycott électoral ! Il peut revêtir deux formes : un boycott pacifique, civil et civique : l'opposition table alors sur une très faible mobilisation des électeurs dans les bureaux des votes, donc sur un très faible taux de participation, pour dévaloriser et décrédibiliser le scrutin. Le boycott peut aussi être actif, musclé, dur et frontal.

Dans ce cas l'affrontement devient inévitable entre pouvoir et opposition ; les dégâts collatéraux sont alors toujours considérables, voire gravissimes et meurtriers, avec leurs cortèges de morts et de blessés graves, ainsi que des arrestations massives, tout cela dans un climat insurrectionnel et de haine entre les citoyens. C'est l'option arrêtée par l'opposition en Guinée Conakry ; elle a en effet annoncé sa décision de boycotter les législatives prévues en mars 2020 dans ce



pays et empêcher leur tenue.

Tout ça pour ça ! Tous ces malheurs, toutes ces souffrances, toutes ces violences génératrices de haine, de divisions intestinales pour la conquête brutale du pouvoir, exercer ce dernier, dans l'arbitraire et la violence meurtrière, le confisquer pour assouvir des ambitions mégalomaniaques troubles et douteuses. Pauvre Afrique ! Tu ne mérites pas un tel destin tragique !

Les juges électoraux, cour suprême ou cour constitutionnelle selon les pays valident toujours l'élection triomphale du père de la nation et confirment son score de caudillo, sans état d'âme, et sans sourciller. Ils procèdent à sa prestation de serment sur la bible ou le coran, un serment qu'il va s'empresse de violer à la première occasion. Au terme d'un délai « convenable » le parrain occidental, normalement l'ancien colonisateur, finit par donner l'adoubement au père de la nation. Ce dernier pousse alors un Ouf de soulagement. Il peut désormais entamer sereinement son second ou troisième, voire son qua-

trième mandat à la tête de l'Etat, pour, la plupart de cas, prolonger les malheurs et les souffrances de son peuple. En attendant la prochaine farce électorale.

Tels sont le regard et l'appréciation sans concession qu'une grande partie des citoyens du continent portent sur leurs dirigeants ainsi que leurs pratiques électorales.

Heureusement, dans cet océan de régimes brutaux, émergent quelques îlots jouissant d'une vie politique démocratique sereine et apaisée. Je salue ainsi, l'admirable Tunisie, celle de l'après Ben Ali bien sûr, la démocratie républicaine de Maurice, ainsi que nos chers voisins de la grande île Madagascar et le Ghana. J'en oublie peut être certains et sollicite votre aimable contribution à cet effet. Mais au fait, qu'en est-il de la gouvernance politique et du processus électoral en ce qui concerne notre pays ?

Abdoulmadjid Youssouf,
ancien ministre

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois ☐ Montant : _____

6 mois ☐ Montant : _____

12 mois ☐ Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces ☐

Chèque ☐ n° _____

Virement bancaire ☐ réf. : _____

Moroni le,

Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

Programme des Nations Unies pour le développement




AVIS DE RECRUTEMENT

**ITB N°01/2020/PNUD/COM -Travaux de Réhabilitation
des bureaux du Coordonnateur Résident du Système
des Nations Unies à Moroni**

Le bureau du PNUD Comores cherche à réaliser les travaux mentionnés ci-dessus.

Les entreprises spécialisées dans ce domaine et intéressées par cet appel d'offres sont priées de bien vouloir télécharger les documents à partir des sites du PNUD suivants :

<https://etendering.partneragencies.org - Event n° 0000005168>

http://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=62599

<https://www.ungm.org/Public/Notice/102537>

Une visite de terrain est prévue le 18 janvier 2020 à partir de 10h00 à la maison des Nations Unies et sera suivie par une conférence préparatoire.

Date limite de soumission des offres : mardi 4 février 2020 à 23h30 GMT+3

FOOTBALL, COUPE DES COMORES, 1/2E FINALES, LIGUE DE NGAZIDJA

Ngaya Club affrontera Bonbon Djema

Ngaya Football Club de Mde affrontera en 2e demi-finale les Moroniens de Bonbon Djema, pour le compte de l'édition 2020 de la Coupe des Comores, phase régionale. A Moroni le mardi 14 janvier 2020, Abou Toihi, auteur d'un doublet (69e et 83e) s'avère le bourreau du représentant de Hamahamet, et le sauveur de Mde.

La courte victoire de Ngaya Football Club de Mde face à Femtse Club de Bouni-Hamahamet, un prétendant de D2, donc de moindre calibre, l'impulse aux demi-finales (voir ci-dessous le calendrier). La date du mardi 14 janvier restera donc historique pour Ngaya. Elle illustre sa qualification, acquise au stade de Moroni.

En D2, Femtse Club de Buuni-Hamahamet flotte à la 6e place sur 12 concurrents, avec juste 11 points. En clair, tactiquement, la déficience en expériences de haut niveau et le manque de réalisme devant le but



Ngaya Club photo d'archive

ont joué contre cet ambassadeur de D2. Son adversaire, Ngaya Football Club de Mde, 8e au classement, remonte graduellement la pente de D1.

Cette ascension lui attribue les faveurs des pronostics avant le coup d'envoi. La réalité du terrain a donné raison à cet ambassadeur de D1, même si relativement, il a éprouvé de difficultés à surmonter

le rempart défensif de l'adversaire. L'attaquant opportuniste Abou Toihi, auteur d'un doublet (69e, 1-0) et (83e, 2-0) s'avère le bourreau du Femtse Club de Buuni-Hamahamet.

Bm Gondet

Calendrier, Janvier 2020 à Moroni vers 15h 00



Bonbon Djema photo d'archive

Coupe des Comores, demi-finales

. Samedi 25 : Élan # Volcan

. Dimanche 26 : Bonbon Djema # Ngaya

Coupe de la Ligue

Quarts de finale

Vendredi 17 : Apaches # Étoile des Comores (A)

Samedi 18 : Bonbon Djema # Jacm (B)

Lundi 20 : Us Selea # Volcan (C)

Mardi 21 : Ngaya # Fc Male (D)

Demi-finales : Vainqueurs (A # B) et (C # D)

HABARI ZA UDUNGA

Une piètre idée de la démocratie

Dans un de nos articles paru il y a bien longtemps, nous parlions de notre propension à nous considérer comme étant le centre du monde. Aujourd'hui avec la crise financière qui touche la plupart des pays riches et où personne ne sait par quel bout tenir, le microcosme sous les cocotiers s'adonne, une fois de plus, à son jeu favori : la politique politicienne. Tout cela serait risible, si cela ne tenait pas à notre vécu quotidien.

Aujourd'hui, vous ne trouverez aucun politicien des multiples opposants pour vous dire qu'il a lu une page des documents issus de la conférence de Paris. Tous se focalisent sur des arrangements institutionnels dont nous détenons le terri-

ble secret pour leur permettre d'accéder au pouvoir.

Quand on boycotte des élections sous le prétexte que le régime va s'accaparer des résultats, on se demande pourquoi avoir des partis politiques. Refuser de participer à des élections c'est avoir une piètre idée de la démocratie. Et la situation actuelle qui prévaut dans les pays « démocratiques » nous montre les limites. Quel type de société voulons-nous bâtir ? C'est un débat entre les conservateurs et les réformateurs qui se posent aujourd'hui.

Les îles de la lune ne peuvent pas tous les jours se réfugier derrière leur petit doigt pour refuser de prendre à bras le corps les vraies questions de notre sous-développe-

ment. Et l'une d'elles est de croire que dans un monde globalisé nous pouvons nous suffire à nous-même ! C'est cette logique qui est en nous, qui nous a toujours enfoncée dans les méandres d'une voie de garage et qui fait à chaque fois être obligé de faire marche arrière. Les coups d'état et autres changements de constitutions ne sont pas les fruits du hasard. Nulle part le développement ne s'est construit derrière des murs.

Dans les faits, nous avons toujours nagé dans le double langage. D'où des attermoissements de toute la

classe politique des îles de la lune pour l'accession aux plus hautes sphères de l'Etat. Plus largement, cela devrait nous obliger à repenser la mission qui devrait être dévolue à ces grands leaders sous les cocotiers. La dimension éthique est le plus souvent en arrière-plan d'où l'absence de recul dès que l'on s'approche du Pouvoir. C'est ainsi que dans le jeu complexe des débats au sein des multiples courants qui gangrènent le petit monde de la politique, on arrive à oublier le plus souvent l'essentiel, à savoir le bien-être du citoyen, dont on voudrait

être le serviteur.

Il va de soi que la capacité politique de notre pays a faibli face à un monde de plus en plus globalisé. Et pourtant, il se trouve toujours des hommes politiques pour essayer de nous faire croire que notre salut ne peut venir que de nos divisions. La situation que nous avons décrite plus haut, des pays riches en plein désarroi face à la crise financière, devrait amener nos politiciens à plus de mesure.

Mmagaza

Pour être informé,
je lis la Gazette chaque jour

Numéros utiles	
Police Moroni: 764 46 64 Fomboni: 772 01 37 Mutsamudu: 771 02 00	Port maritime Moroni: 773 00 08 Moheli 772 02 57 Anjouan: 771 01 43
Gendarmérie Moroni: 764 49 92 Fomboni: 772 01 37 Mutsamudu: 771 02 00	Hopitaux Moroni: 773 25 04 Fomboni: 772 03 73 Mutsamudu: 771 00 34
Immigration Ngazidja: 773 42 86 Anjouan: 771 01 73 Moheli: 772 01 37	Banques BIC: 773 02 43 Eximbank: 773 94 01 Banque centrale: 773 10 02 SNPSF: 764 43 00 Meck: 773 36 40
Aéroport Hahaya: 773 15 95 Ouani: 771 07 31 Moheli: 772 03 71	MAMWE Moroni: 773 48 00 Mutsamudu: 771 02 09 Fomboni: 772 05 18
HÔTELS & RESTAURANTS : Le Select 773 00 31	

The United States Peace Corps seeks 2 cleaners for their office in Mkazi, Comoros. All proposals must be **received no later than 10 a.m. on Friday January 24, 2020**. Interested and qualified applicants for this position should bring his or her CV to the Peace Corps office, or sent by email to mahmedmzeahmed@peacecorps.gov.

Description of duties

- The cleaning company will perform the following functions **at least three times per week (Monday, Wednesday, and Friday)** :
 - Sweep, clean, scour, and disinfect all internal and external surfaces to keep them clean and hygienic
 - Sanitize and maintain the premises: interior surfaces of offices and toilets
 - Perform internal and external sweeping and mopping of the office, including all rooms, hallways, and outdoor spaces
 - Clean and dust surfaces including furniture, floors, furniture, walls, doors, windows, and carpets
 - Empty and clean garbagecans
 - Otherrelatedduties

- Maintenance workers must have the following qualifications :
 - Have at least a primary level of education
 - Experience in cleaning will be preferred, preferably in a professional office
 - Be honest, trustworthy, and courteous
 - Be prepared to adhere to Peace Corps standards of conduct (example : elimination of sexual harassment and fraternization)
 - Conversant language skills in French preferred
 - Employee must provide their own transportation to the Peace Corps office

The position is open to Comorians, and Third Country Nationals holding a valid work permit for Comoros

CULTURE

"Wa Handa", Ast s'illustre en vrai parrain

À peine 3 jours depuis sa sortie, "Wa Handa", le nouveau clip d'Ast fait déjà 4000 vues sur YouTube. Un titre qui illustre le rappeur de Moroni comme le vrai parrain du « game » de part ses lyrics et son flow pour ces images tournées à Dar-es-Salam et Anjouan.

Le passage à Dar-es-Salam pour le tournage de son clip, Ast (lisez A.S.T) revient avec un produit original. À peine 3 jours depuis sa sortie sur YouTube, "Wa Handa" totalise déjà 4000 vues. Joint pour expliquer le message fort de ce titre qui date de 2018 et dont le clip a été tourné récemment, le leader du label Interface Prod fait savoir que « certains messages peuvent être interprétés suite à des choses qui se sont passées après », pourtant dit-il « le son est sorti avant le départ des anciens membres qui ont créé leur propre label ».

"Wa Handa (le premier ou la

première, c'est selon)" chante la méfiance de notre propre entourage. Et selon Aboubacar Saïd Tourqui du vrai nom de l'artiste, « ce son, c'est pour dire qu'on est fiers de notre parcours car nous avons surmonté beaucoup d'obstacles, nous avons connu beaucoup de retournements de veste et de trahison mais on a toujours continué d'avancer ».

D'Anjouan à Dar-es-Salam, Ast, aidé par son nouvel associé depuis le départ de Dany Comoriano, nous montre des plans de drone, des images qui caricaturent une réalité africaine, des cascades d'eau et des montagnes, le tout bien compilé et monté dans une bonne structure d'effets et de couleurs.

"Wa Handa" vient s'ajouter à la longue liste des clips vidéo réalisés par Interface et CinéAst depuis la sortie de "Koudja (viens)" en 2012. En l'absence de Dany, Ast s'est fait aider par Youssouf Salim alias Inhein à Dar Es Salam et Derka Sky à Anjouan.

A.O Yazid



La Gazette des Comores
Directeur général
Said Omar Allaoui

Directeur de la publication
Elhad Said Omar

Rédacteur en chef
Mohamed Youssouf

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Toufé Maecha

Andjouza Abouheir

Binti Mhadjou

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Mariama Hassane

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

